

# Voiture autonome : la France veut être prête à l'horizon 2020

Fournir un cadre permettant la circulation des [voitures autonomes](#) sur les routes françaises à horizon 2020, c'est l'objectif des « orientations pour l'action publique » présentées par Anne-Marie Idrac, responsable pour la stratégie nationale du développement des véhicules autonomes.

Le [rapport](#) inclut un ensemble d'actions prioritaires, parmi lesquelles : la définition d'un cadre légal de mise en oeuvre ; l'intégration de la cybersécurité dans la réglementation technique ; la définition de règles de mise en commun des données ; le déploiement de la connectivité des infrastructures ; le suivi de l'acceptabilité du véhicule autonome. Et, enfin, la publication d'une étude d'impact sur les besoins en emplois et compétences.

Il s'agit, en outre, de « faciliter l'émergence, puis le déploiement de technologies innovantes proposées par les acteurs industriels et des services, en tenant compte de l'évolution du cadre international et des besoins des territoires ». Le tout dans un cadre sécurisé.

## **PSA, Renault, Valeo...**

Aux États-Unis, plusieurs États, dont la Californie et l'Arizona, ont déjà autorisé des expérimentations à grande échelle. Alphabet (maison mère de Google), à travers [sa filiale Waymo](#), Apple et d'autres se sont lancés. Uber, de son côté, [a suspendu les tests](#) après un accident impliquant une voiture autonome de sa flotte.

En France, la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) va intégrer un volet sur l'expérimentation de véhicules autonomes sans conducteur dès 2019. Et la loi d'orientation sur les mobilités va créer un cadre légal étendu à horizon 2022.

En outre, les véhicules autonomes de niveau 3 (le conducteur peut laisser le véhicule se diriger seul, mais il reste au volant et doit être en mesure de reprendre les commandes en cas d'alerte de l'ordinateur de bord) pourront être autorisés en 2020. Ceux de niveau 4 (véhicule totalement autonome sur une zone géographique délimitée) le seront en 2022, selon le rapport d'Anne-Marie Idrac.

Des constructeurs et industriels, dont [PSA](#), Renault et Valeo, ont d'ores et déjà obtenu des dérogations pour lancer leurs propres tests de véhicules autonomes sur des routes françaises. En outre, depuis la fin 2014, 54 autorisations d'expérimentations de véhicules autonomes ont été délivrées dans l'Hexagone.

Concernant les financements, « le programme d'investissement d'avenir (PIA) sera mobilisé pour soutenir cette démarche et maintenir le soutien financier de l'État. 200 millions d'euros ont déjà été financés dans le cadre de différents appels à projets », précise le rapport.

*(Crédit photo : Jirsak – Shutterstock.com)*